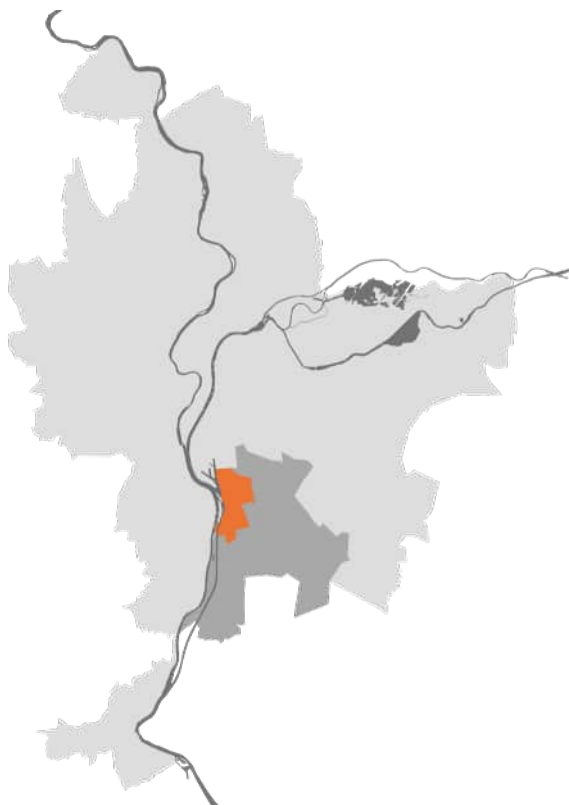


MODIFICATION N°3
Approbation 2022

SAINT-FONS

REGLEMENT

C.3.2 Périmètres d'Intérêt Patrimonial



Propos introductifs

Patrimoines, identités et valeurs :

Au-delà d'un patrimoine remarquable, reconnu et préservé par différents outils relevant de l'Etat ou des collectivités (Sites Patrimoniaux Remarquables ou Monuments Historiques) se développe un patrimoine plus discret, dit ordinaire. Il est souvent présent dans notre environnement mais est peu remarqué et s'incarne en des formes matérielles et immatérielles diverses. Il s'agit d'un patrimoine pluriel, contrasté et vivant. Souvent méconnu, sa disparition laisse pourtant des séquelles et de son absence naît un manque.

Là où le patrimoine exceptionnel est unique, remarquable et assimilable à un chef d'œuvre, le patrimoine ordinaire est pluriel. Ce dernier existe dans sa relation au local et non pas dans une représentativité, une exemplarité, un prestige architectural. Patrimoine plus commun, attaché au quotidien, il est le témoignage de l'histoire d'un territoire, de son développement et de ses transformations.

L'enjeu de sa révélation est donc primordial, d'autant qu'il souffre d'une grande fragilité, due à son caractère ordinaire mais également à la pression de contextes urbains en forte mutation. A ce titre, le PLU-H joue un rôle de transmission d'un héritage à intégrer dans la construction de la ville de demain.

Identification et reconnaissance, révéler le patrimoine ordinaire :

La méthode d'identification des éléments patrimoniaux a été uniformisée sur les 59 communes de la Métropole de Lyon. Toutefois, ce recensement ne prétend pas à l'exhaustivité et traduit plutôt une représentativité, au regard de la diversité et de la richesse des territoires.

Il importe d'élargir le regard sur le patrimoine et sa place dans la ville. Il est également nécessaire d'avancer avec discernement en étant vigilant aux excès ; tout ne peut être patrimoine, puisque tout ne fait pas sens et ne se distingue pas du point de vue de l'intérêt collectif.

La diversité des paysages induit des formes urbaines nombreuses et variées. En conséquence, les typologies sont multiples. L'architecture résidentielle, qu'elle soit sous forme individuelle ou collective, est très présente et constitue l'une des principales catégories de patrimoine ordinaire qui se démarque par sa forte présence, son échelle « du quotidien », sa valeur sociale et mémorielle... Fortement mutables au regard de leur modestie, ces typologies n'en restent pas moins des marqueurs du paysage urbain et peuvent aussi constituer des inspirations pour les nouvelles constructions. Constitutifs du bien commun, ces ensembles servent l'intérêt collectif et sont porteurs de valeurs mémorielles, identitaires voire exemplaires. Certains d'entre eux correspondent à un milieu urbain, d'autres appartiennent à un patrimoine vernaculaire plutôt de type rural qui rappelle le quotidien d'un temps passé.

Les travaux de la Conservation du patrimoine du Département du Rhône (anciennement préinventaire des monuments et richesses artistiques) et du Service Régional de l'Inventaire ont largement alimenté les descriptifs des éléments identifiés ; tout comme certains ouvrages réalisés par les communes, associations communales, ou encore le syndicat mixte des Monts d'Or par exemple, qui ont servi de sources d'information.

Une démarche non exhaustive et un parti-pris :

Le parti-pris a été d'identifier des ensembles en privilégiant la traduction en périmètre d'intérêt patrimonial de ceux potentiellement plus menacés par l'évolution urbaine ou plus représentatifs du territoire, de la diversité des formes urbaines dans les secteurs où celle-ci est porteuse de valeurs d'identité. Ainsi, tous les secteurs patrimoniaux n'ont pas été systématiquement identifiés en PIP mais peuvent parfois faire l'objet d'une attention particulière en termes d'outils réglementaires, de type zonage, outils graphiques...

Ils délimitent des ensembles urbains, bâtis et paysagers constitués et cohérents.

Guide de lecture et mode d'emploi :

Dans ces périmètres, la collectivité souhaite sensibiliser toute intervention au respect de l'identité des quartiers, pour promouvoir une stratification du paysage urbain tout en conciliant innovation, créativité et respect de la ville existante. Les périmètres d'intérêt patrimonial sont à la fois une règle et des outils d'information et de dialogue entre la collectivité et les porteurs de projet, fondé, non seulement sur la règle, mais aussi une recherche qualitative à partir d'une connaissance partagée.

Chacun de ces PIP fait l'objet d'une fiche d'identification. Celle-ci précise les caractéristiques essentielles qui fondent l'intérêt patrimonial de ces ensembles. Elle comporte également des prescriptions qui visent à guider tout projet pour ces ensembles, pour concourir à mettre en valeur et révéler les caractéristiques patrimoniales de l'ensemble identifié.

Pour aller plus loin

- Le rapport de présentation, tome 1-partie 3, *les formes et qualités urbaines, le patrimoine bâti : un socle pour un développement urbain respectueux des « identités » locales* ;
- Le rapport de présentation, tome 3-partie 4, *le défi environnemental : aménager un cadre de vie de qualité en alliant valeur patrimoniale, nouvelles formes urbaines et offre de service et d'équipement* ;
- Le règlement, chapitre 4, *qualité urbaine et architecturale, définitions et règles*.

SOMMAIRE

PIP A1 - Petite cité Clémenceau.....	p.4
PIP A2 - Cité ouvrière Ciba.....	p.8
PIP A3 - Cité des Clochettes.....	p.10
PIP A4 - Faubourg du centre-ville.....	p.12
PIP B1 - Madier de Montjau	p. 16

Identification

Localisation : Rues Paul Vaillant Couturier, Danielle Casanova, Léo Lagrange, Georges Clémenceau

Typologie : Tissu à dominante d'habitat individuel ordonné sur rue, antérieur à 1970

Valeur : Mémoire, urbaine, sociale et d'usage



Caractéristiques à retenir

Source : Archipat (octobre 2016)

Le périmètre d'intérêt patrimonial de la Petite Cité Clémenceau est un ensemble intercommunal. En effet il se développe à la fois sur Vénissieux et Saint-Fons. Afin de conserver et de mettre en valeur sa cohérence, il sera traité comme une seule entité faisant abstraction de la limite communale. Cependant, s'il y a lieu, les spécificités propres à chaque commune seront relevées.

CONTEXTE :

La Rue Clémenceau fait partie d'un petit secteur de tissu pavillonnaire construit entre deux guerres à cheval sur les communes de Vénissieux et de Saint-Fons.

Limité au nord par des immeubles type grands ensembles, à l'est par un tissu industriel, au sud par la rue Carnot et le stade municipal de Saint-Fons, et à l'ouest par un quartier d'habitat collectif au-delà de la rue Vaillant-Couturier, ce petit secteur se concentre autour de 3 rues parallèles : rue Clémenceau (principalement sur Vénissieux), rue Léo Lagrange, rue Danielle Casanova et rue Vaillant - Couturier (sur Saint-Fons).

Le secteur a conservé encore une grande partie des habitations : maisons simples ou jumelées en rez-de-chaussée, ou en R+1, qui bordent les 4 rues, à l'alignement ou en léger retrait, permettant aux jardins de se développer en fond de parcelles.

Si les fronts bâtis sur rue n'ont pas trop évolué dans leur morphologie (quelques surélévations ou extensions), les cœurs d'îlot ont peu à peu accueilli de nombreuses extensions et un grand nombre d'édifices, organisés au coup par coup de façon très hétérogène. Les limites extérieures de ce secteur ont aussi subi quelques modifications de gabarits (surélévations...) ou d'aspect de façades (façades commerciales, etc.), transformations qui concentrent l'intérêt urbain et paysager au cœur du secteur.

CARACTÉRISTIQUES :

Côté Vénissieux

Après une séquence d'entrée plutôt disparate, la rue Clémenceau présente un front est très organisé avec une succession de 8 maisons de deux niveaux, couvertes à deux pans de toitures parallèles à la rue. Les maisons sont alignées avec un retrait par rapport à la rue : des clôtures pour la plupart ajourées délimitent des espaces plantés assez étroits mais donnant un caractère végétal à la rue. Les maisons sont espacées de 2,50m environ, permettant d'étroits passages pour desservir les jardins et espaces arrière.

Sur deux niveaux, les habitations présentent une façade sur rue avec une porte principale flanquée en général d'une travée d'ouvertures de chaque côté ainsi que des petits



Caractéristiques à retenir

fenestrons. Ces ouvertures ont été souvent modifiées, mais les proportions plus hautes que larges sont en général respectées.

Les façades sont en maçonnerie enduite, souvent recouvertes d'une teinte claire ; les baies sont en général occultées par des persiennes métalliques.

Le front ouest de la rue est beaucoup moins organisé, et ce depuis l'origine, avec une succession de bâtiments soit à l'alignement de la rue, soit en retrait, de 1 ou 2 niveaux. Des différences de gabarits et même de formes sur rue viennent renforcer le caractère non organisé de ce front de rue.

La présence végétale est assurée non seulement par les espaces plantés au-devant des maisons, mais également par les fonds de parcelles qui peuvent être aperçus entre les bâtiments.

Les clôtures sont en général constituées d'un mur bahut plein de 50cm de hauteur environ et d'une partie supérieure ajourée en béton, métal, bois, ou grillage. Des portillons ou portails permettent l'accès aux espaces privés.

extensions notamment en rive ouest de la rue.

Côté Saint-Fons

La rue Léo Lagrange présente une échelle urbaine plus basse avec encore 6 des 7 maisons jumelles initiales côté est et 5 sur le côté ouest. Ces maisons, à l'origine d'un seul niveau, sont toutes alignées sur la rue, séparées par un espace de 3 mètres et présentent des façades simples, jumelées, avec une porte d'entrée donnant sur quelques marches côté rue et des fenêtres de part et d'autre.

Ces maisons couvertes à deux pans ont pour certaines été surélevées, soit sur la totalité de leur emprise, soit sur la moitié seulement.

Les jardins arrières comportent nombre d'extensions, souvent nécessaires par la faible surface des habitats. Quelques arbres de haute tige, des jardins, apportent une touche végétale au cœur d'îlot.

La rue Danielle Casanova présente côté est les mêmes typologies de maisons sur 4 bâtiments (même si deux ont été surélevés de moitié). Dans sa partie nord, ce sont 4 maisons alignées et continues, sur deux niveaux, qui dressent le front bâti.

Sur la rue Vaillant Couturier, le bâti s'implante à l'alignement de manière plutôt continue. Les typologies des maisons d'origine ont été modifiées par surélévations et changement de composition de la façade. Les étroits passages qui pouvaient desservir les arrières de parcelles ont été construits. Ceux-ci comportent de nombreuses

Prescriptions

Les caractéristiques des bâtiments subsistant principalement en cœur de secteur, notamment sur le front est de la rue Clémenceau, donnent au secteur une ambiance urbaine très intéressante pour le quartier : découpage parcellaire, retrait et alignement sur rue avec espaces végétaux, échelle de deux niveaux par volumes répétitifs...

- **Prendre en compte l'identité et la cohérence du secteur en s'appuyant sur les caractéristiques décrites auparavant :**

- En cas de réhabilitation :

Les éléments de modénature et d'ornementation à caractère patrimonial sont conservés ou réinterprétés dans un langage contemporain sous réserve d'une bonne intégration.

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales des bâtiments.

L'intervention sur une façade est traitée de façon cohérente à l'échelle d'une construction (menuiserie, garde-corps, occultations...). Concernant les menuiseries, les profils fins sont recommandés.

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales des constructions (exemples : persiennes, volets bois, volets métalliques...) et les éléments architecturaux qui les accompagnent (exemples : lambrequins, garde-corps ouvragés ...). Une réinterprétation contemporaine de ces dispositifs traditionnels peut être envisagée, sous réserve d'une bonne intégration. Les volets roulants sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin.

Les nouveaux percements respectent la composition simple des façades existantes. Ils se matérialisent de préférence par des ouvertures plus hautes que larges.

Le recours à l'isolation thermique par l'extérieur est admis sous condition d'un projet qualitatif respectant les caractéristiques architecturales et patrimoniales du bâtiment. Par exemple, les appuis de baies en saillie sont maintenus.

Les dispositifs de production d'énergie ou autres éléments techniques sont intégrés dans l'enveloppe du bâtiment quand ils sont visibles depuis l'espace public. Leur positionnement doit être pensé pour respecter la composition architecturale des maisons (travées).

- En cas de constructions neuves :

Les constructions neuves respectent le paysage urbain à travers la prise en compte des principales caractéristiques décrites. Une écriture contemporaine valorisant le caractère patrimonial de l'ensemble est admise.

Sur le côté est de la rue Clémenceau, l'implantation en retrait de chacune des maisons sur chacune des parcelles et leur non-mitoyenneté sont maintenues. Les gabarits des bâtiments (deux niveaux) et leur typologie sont préservés. En rapport, le côté ouest de la rue privilégie des gabarits et implantations similaires.

Sur les volumes principaux, seules les toitures à deux pans sont admises. Sur les volumes annexes, d'autres types de toiture. Toutefois, une attention particulière est portée à la typologie mise en oeuvre et aux matériaux employés afin de trouver une cohérence avec le tissu environnant. Sur les volumes principaux ayant une toiture à pans, le faitage est parallèle à la voie. L'orientation de la ligne de faitage respecte celle des constructions d'origine.

Le rythme des façades des constructions s'appuie sur la trame du parcellaire historique, caractéristique très prégnante dans le paysage urbain, à travers un travail de modénature ou de volumétrie générale du bâti.

- **Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble**

Les extensions prennent en compte les caractéristiques patrimoniales des constructions. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain (de dimensions mesurées, de préférence implantées à l'arrière des volumes principaux).

Les constructions nouvelles ne sont pas autorisées dans les espaces entre les bâtiments principaux qui restent végétalisés.

- **Préserver la qualité paysagère :**

Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

Les espaces situés entre la rue et les façades principales sont plantés et ne peuvent être bâtis. Les jardins arrières sont préservés ou valorisés.

Le système de clôture des propriétés est préservé selon les caractéristiques d'origine afin de maintenir l'ambiance paysagère de la rue.

Le doublage de la clôture par une haie d'essences variées est encouragé.

Identification

Localisation : Rue André Marie Ampère, rue et impasse Auguste et Louis Lumières, rue et impasse Louis Théodore Jugnet

Typologie : Tissu d'habitat pavillonnaire issu d'un plan de composition

Valeur : Mémoirelle, urbaine et historique



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

- Ce périmètre s'implante au sommet d'un relief, en surplomb du boulevard Yves Farge, derrière une ceinture boisée. Cette cité ouvrière se situe au centre de la commune de Saint-Fons.

- Les maisons sont implantées en léger retrait de voirie, derrière un mur bahut souvent doublé d'une haie et d'un frontage végétalisé, ce qui participe à la qualité végétale de l'ensemble. Les cœurs d'îlots verts très végétalisés accentuent la qualité paysagère.

CARACTERISTIQUES :

- La cité ouvrière Ciba est un ensemble pavillonnaire, implanté selon un plan de composition. Les maisons sont implantées de manière régulière le long des voies. Les parcelles sont de taille similaire. Des garages viennent s'implanter de part et d'autre des limites de propriétés en fond de parcelle.

- La bâti se compose de la répétition de quatre typologies bâties en série. La première typologie est une maison rectangulaire de plain-pied, la seconde une maison en L à un étage, la troisième tripartite composée de deux corps de plain-pied autour d'un corps central à un étage, et enfin la dernière une maison à un étage symétrique autour d'un axe central. Toutes les maisons sont jumelées et associées à un jardin. Les toitures sont à deux pans. Certaines maisons sont coiffées d'une toiture à croupe, évitant les pignons sur rue.

- L'architecture est de facture modeste, et présente peu de modénature. Les appuis de baies sont en saillie.



Prescriptions

- **Prendre en compte l'identité et la cohérence du secteur en s'appuyant sur les caractéristiques décrites auparavant :**

- En cas de réhabilitation :

Les éléments de modénature et d'ornementation à caractère patrimonial sont conservés.

Les toitures à deux pans et à croupes sont conservées.

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales des constructions.

L'intervention sur une façade est traitée de façon cohérente à l'échelle d'une construction (menuiserie, garde-corps, occultations...).

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales des constructions (exemples : persiennes, volets bois, volets métalliques...) et les éléments architecturaux qui les accompagnent (exemples : lambrequins, garde-corps ouvragés ...). Une réinterprétation contemporaine de ces dispositifs traditionnels peut être envisagée, sous réserve d'une bonne intégration. Les volets roulants sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin.

- En cas de constructions neuves :

Les constructions neuves respectent le paysage urbain à travers la prise en compte des principales caractéristiques décrites. Une écriture contemporaine valorisant le caractère patrimonial de l'ensemble est admise.

Les constructions s'implantent selon les mêmes principes que les bâtiments existants avec l'objectif de préserver les frontages végétalisés. La composition du plan masse d'origine est préservée.

Sur les volumes principaux, privilégier les toitures à deux pans. En cas d'autres types de toiture, une attention particulière est portée à la typologie mise en oeuvre et aux matériaux employés afin de trouver une cohérence avec le tissu environnant.

L'orientation de la ligne de faîtage respecte celle des constructions d'origine.

- **Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble**

Les extensions prennent en compte les caractéristiques patrimoniales de l'ensemble. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain et le coeur d'ilot. Elles sont de préférence implantées à l'arrière des constructions ou en retrait du nu des façades existantes.

Par leurs implantations et volumétries, elles garantissent la lecture du volume initial de la construction existante.

- **Préserver la qualité paysagère :**

Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

Les murs anciens de qualité (en pierre, galets ou pisé) et les clôtures anciennes à caractère patrimonial (en béton moulé à décor, en ferronnerie) sont conservés. Tout nouveau mur ou nouvelle clôture participe à la cohérence de l'ensemble et réinterprète les caractéristiques d'origine.

Le doublage de la clôture par une haie d'essences variées est encouragé.

Identification

Localisation : Rues de Bellevue et des Clochettes

Typologie : Tissu d'habitat pavillonnaire issu d'un plan de composition

Valeur : Urbaine, sociale et d'usage



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

- La cité des Clochettes est implantée sur le plateau des Clochettes, qui domine la Vallée de la Chimie.
- Ce périmètre se situe au sud du cimetière de la commune de Saint-Fons.

CARACTERISTIQUES :

- Cette cité est composée d'un ensemble de bâtiments implantés selon un plan de composition. Elle est ouverte et non clôturée. Les constructions sont organisées de manière ordonnée et régulière selon chacune des typologies représentées.
- Le bâti est composé de trois typologies distinctes, répétées en série, possédant chacune ses caractéristiques propres, en termes de situation (chaque typologie a son îlot), d'implantation (en enfilade, en vis-à-vis ...), de morphologie et de dimensions. Sont présentes, au nord de l'ensemble, des constructions massives, de type immeuble, de base rectangulaire à un étage desservi par deux accès ; au sud-est, des constructions moins imposantes, toujours à un étage, de type maisons en bande, avec quatre accès et des décrochés en façades ; enfin au sud-ouest des maisons jumelées à un étage, implantées autour d'un rond-point.
- L'architecture est de facture modeste et présente peu de modénature. Les appuis de baies sont en saillie. Les rez-de-

chaussée sont surélevés et marqués par un soubassement.

- La qualité architecturale de l'ensemble est rehaussée par la présence de deux maisons plus remarquables au nord-ouest de la Cité. En effet celles-ci exposent des décors traités par la bichromie des façades sur les chaînages d'angles, l'étagement ainsi que les encadrements de baies. Leurs toitures sont à quatre pans.
- C'est un ensemble qui présente un caractère très minéral, malgré quelques plates-bandes et arbres.
- A noter la présence de plusieurs linéaires de garages et d'un château d'eau marquant le paysage urbain.
- La composition de l'ensemble permet des vues profondes sur la cité et le grand paysage.



Prescriptions

- **Prendre en compte l'identité et la cohérence du secteur en s'appuyant sur les caractéristiques décrites auparavant :**

- En cas de réhabilitation :

Les éléments de modénature et d'ornementation à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur (décors peints, appuis de baie en saillie...).

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales des constructions.

L'intervention sur une façade est traitée de façon homogène à l'échelle d'une construction (menuiserie, garde-corps, occultations...).

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales des constructions (exemples : persiennes, volets bois, volets métalliques...) et les éléments architecturaux qui les accompagnent (exemples : lambrequins, garde-corps ouvragés ...). Une réinterprétation contemporaine de ces dispositifs traditionnels peut être envisagée, sous réserve d'une bonne intégration. Les volets roulants sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin.

- En cas de constructions neuves :

Les constructions neuves respectent le paysage urbain à travers la prise en compte des principales caractéristiques décrites. Une écriture contemporaine valorisant le caractère patrimonial de l'ensemble est admise.

Les constructions s'implantent selon les mêmes principes que les bâtiments existants avec l'objectif de préserver a taille généreuse des espaces communs ainsi que l'équilibre entre les pleins et les vides. La composition du plan masse d'origine est préservée.

Sur les volumes principaux, privilégier les toitures à deux pans. En cas d'autres types de toiture, une attention particulière est portée à la typologie mise en oeuvre et aux matériaux employés afin de trouver une cohérence avec le tissu environnant.

En cohérence avec les constructions existantes, le faîtage est perpendiculaire ou parallèle à la voie suivant la situation de la construction au sein de l'ensemble.

- **Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble**

Les extensions prennent en compte les caractéristiques patrimoniales du bâtiment. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain et le coeur d'ilot.

Par leurs implantations et volumétries, elles garantissent la lecture du volume initial de la construction existante.

- **Préserver la qualité paysagère :**

Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

Le doublage de la clôture par une haie d'essences variées est encouragé.

Périmètre d'intérêt patrimonial

Faubourg du centre-ville

Identification

Localisation : Avenues Jean-Jaurès et Gabriel Péri, rue Francis Pressensé, rue Carnot, rue Ernest Renan, rue Jean Macé, rue Léon Gambetta, rue Pasteur, rue Pierre Dupont, rue Victor Hugo, rue Etienne Dolet

Typologie : Tissu compact de faubourg

Valeurs : Urbaine, sociale et d'usage, mémorielle



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

Saint-Fons a connu un développement urbain tardif, généré par l'implantation d'industries sur le territoire à la fin du XIX^e siècle. La ville s'est organisée le long des axes principaux (rue Carnot, avenue Jean-Jaurès, avenue Gabriel Péri), formant une croisée structurante, cohérente et identitaire. Elle s'est également étendue de part et d'autre des voies secondaires (rue Francis de Pressensé, rue Jean Macé, rue Ernest Renan etc.) et autour de la place Durel (rue Victor Hugo, rue Etienne Dolet, rue Paul Bert, rue Marcellin Berthelot etc.).

Ce Périmètre d'Intérêt Patrimonial contient des Eléments Bâti Patrimoniaux, repérés au PLU-H.

CARACTERISTIQUES :

Séquence 1 : La croix du faubourg (rues Carnot et Charles Plasse, avenues Jean-Jaurès et Gabriel Péri)

Cette séquence s'organise de part et d'autre des deux axes structurants principaux, dans leur profondeur, formant une croisée au centre des deux voies autour de laquelle le bâti s'est diffusé. Elle présente un tissu à l'identité forte de faubourg ouvrier, dense et compact.

Le bâti se compose d'immeubles de hauteurs variées (de deux à quatre niveaux), créant ainsi un paysage urbain à l'épannelage varié. Ils sont implantés en front de rue, et de

manière continue, au sein de parcelles étroites pouvant être en lanières. Les arrières des immeubles sont généralement bâtis, parfois aussi paysagés.

Le long de ces axes, le faitage est, sauf exception parallèle à la voie, constituant un élément de cohérence à l'échelle des voies.

Des immeubles avec pans coupés structurent la croisée et marquent certains autres carrefours de façon récurrente, constituant un trait caractéristique du paysage urbain de cette séquence.

La séquence présente une architecture simple de faubourg ouvrier, avec peu de décors. En revanche, certains immeubles qui rythment le paysage urbain sont d'architecture plus soignée, avec modénatures et décors : parements à bossage, chaînages d'angles harpés, certains appuis en saillie, linteaux moulurés, garde-corps de baies en ferronnerie. La croisée est marquée par des toitures à débord, ce qui apporte une cohérence d'ensemble.

Cette séquence est également fortement marquée par une identité commerciale, avec des rez-de-chaussée occupés historiquement par des activités commerciales et artisanales.

Quelques opérations récentes aux dimensions imposantes et parfois en rupture d'échelle tendent à rompre la cohérence du faubourg, bien qu'elles ne soient pas majoritaires.



Caractéristiques à retenir

Séquence 2 : Les voies secondaires (rue Francis Pressensé, rue Ernest Renan, rue Jean Macé, sud de la rue Léon Gambetta)

Cette séquence s'organise le long des voies secondaires rectilignes, situées perpendiculairement aux axes principaux. Elle s'est notamment constituée au sud de la partie ouest de la rue Carnot. Elle constitue un espace central résidentiel apaisé, caractérisé par des cœurs d'îlots lâches à dominante végétale et de courtes séquences de faubourg. Les jardins et accès vers les cœurs d'îlots accentuent la présence végétale dans le tissu, ce qui participe largement à sa mise en valeur.

Le bâti est implanté en front de rue, le plus souvent de façon discontinue. Le parcellaire est étroit ou en lanière, ce qui ménage des arrières de parcelle le plus souvent végétalisés. L'implantation diffère parfois, à l'exemple de certaines maisons de ville rue Francis de Pressensé qui s'inscrivent en léger retrait de voie et présentent des frontages végétalisés, qui offrent des respirations au sein de l'espace public.

L'épannelage des bâtiments est très irrégulier, variant entre deux et quatre niveaux, qu'il s'agisse d'immeubles de faubourg ou de maisons de ville de moindre hauteur.

A noter que le sud de la rue Léon Gambetta présente une densité bâtie importante, étant constituée d'une séquence de faubourg organisée de façon continue et qui tend à rappeler les axes principaux. De plus, elle présente un caractère multifonctionnel dont est dépourvu le reste de l'ensemble, car ses rez-de-chaussée sont occupés par des activités commerciales.

L'architecture est de facture modeste ou simple, dénuée de décors et de modénature. Néanmoins, certains ensembles se démarquent par leur architecture soignée qualitatives : bandeaux moulurés, corniches, appuis en saillie, garde-corps en ferronnerie ouvragée etc. Le sud de la rue Gambetta présente une colorimétrie variée, ce qui anime le paysage urbain et le met en valeur. Les toitures de la séquence sont à débord, ce qui contribue à une cohérence d'ensemble.

Des opérations récentes, plus hautes que le bâti traditionnel, opèrent une rupture d'échelle et tendent à rompre la cohérence d'ensemble de cette séquence.

Séquence 3 : Les abords de la place Durel (rue Pasteur, rue Pierre Dupont, rue Victor Hugo, rue Etienne Dolet etc.)

Cette séquence s'organise en îlots rectilignes autour de la place Durel, constituant un cœur de ville animé.

Elle témoigne d'une certaine mixité des usages (loisirs, équipements, résidentiel etc.)

Les îlots qui s'organisent directement autour de la place sont denses, constitués d'immeubles de deux à quatre niveaux implantés en front de rue, à l'alignement et de manière continue. Le bâti s'inscrit au sein de parcelles étroites ou en lanières, où sont ménagés des arrières bâtis, constituant des cœurs d'îlots compacts et resserrés.

En revanche, les îlots à l'est et au sud-est, situés en retrait de la place, se caractérisent par une diminution de l'échelle du bâti et une dominante paysagère. Ils sont constitués d'immeubles bas ou de maisons de ville qui se développent généralement sur deux à trois niveaux, en front de rue ou en léger retrait, ce qui ménage des frontages végétalisés qui débordent sur l'espace public. Ils s'inscrivent au sein de parcelles paysagées qui offrent des cœurs d'îlots aérés et qui participent largement à la mise en valeur de la séquence. En cas de retrait, des murs bahuts bas surmontés de grilles ajourées assurent une perception de continuité bâtie. On note malgré tout que les jardins sont perceptibles depuis le domaine public. Aussi, un caractère particulièrement discontinu s'observe sur les îlots bordés par les rues Dupont et Dolet et l'avenue Albert Thomas, avec un équilibre plein/vide particulier à l'échelle de l'ensemble.

L'épannelage des bâtiments est irrégulier en raison des variations d'échelle, qu'il s'agisse d'un îlot principal ou secondaire. Par ailleurs, certains îlots ont muté et présentent des opérations récentes qui rompent parfois la cohérence d'ensemble.

L'architecture de l'ensemble est simple mais soignée et se compose de peu d'éléments de décor ou de modénature, hormis des bandeaux moulurés, des appuis de baies saillants et des garde-corps en ferronnerie. Les toitures de la séquence sont à débord, ce qui apporte une cohérence d'ensemble.

Prescriptions

- **Prendre en compte l'identité et la cohérence du secteur en s'appuyant sur les caractéristiques décrites auparavant :**

- En cas de réhabilitation :

Les éléments de modénature ou d'ornementation à caractère patrimonial sont conservés, valorisés ou réinterprétés dans un langage contemporain sous réserve d'une bonne intégration.

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de la construction.

L'intervention sur une façade est traitée de façon homogène sur l'ensemble du bâtiment (menuiserie, garde-corps, occultations...).

Les nouveaux percements respectent la composition simple des façades existantes. Ils se matérialisent de préférence par des ouvertures plus hautes que larges.

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiment (exemples : jalousies, persiennes, volets bois, volets métalliques...) et les éléments architecturaux les accompagnent (exemples : garde-corps ouvragés...). Les volets roulants sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs d'occultation traditionnels peut être envisagée.

Le recours à l'isolation thermique par l'extérieur est admis sous condition d'un projet qualitatif respectant les caractéristiques architecturales et patrimoniales du bâtiment. Par exemple, les appuis de baies en saillie sont maintenus.

- En cas de constructions neuves :

L'opération de constructions neuves respecte le paysage urbain à travers la prise en compte des principales caractéristiques décrites, tout en permettant une écriture contemporaine valorisant le caractère patrimonial de l'ensemble.

Sur les volumes principaux, privilégier les toitures à deux pans. En cas d'autres types de toitures, une attention particulière est portée à la typologie mise en œuvre et aux matériaux employés afin de trouver une cohérence avec le tissu environnant.

Le rythme des façades des constructions s'appuie sur

la trame du parcellaire historique, caractéristique très prégnante dans le paysage urbain, à travers un travail de modénature ou de volumétrie générale du bâti.

- **Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble**

Les extensions prennent en compte les caractéristiques patrimoniales de l'ensemble et l'architecture de la construction concernée. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain.

Par leurs implantations et volumétries, elles garantissent la lecture du volume initial de la construction existante.

Les surélévations font l'objet d'une attention d'insertion, notamment en termes d'impact paysager.

- **Préserver la qualité paysagère :**

Mettre en valeur les caractéristiques végétales, notamment en préservant autant que possible, les cœurs d'îlots végétalisés.

Identification

Localisation : Rue Edouard Marie Vaillant, rue Madier de Montjau, rue Antoine Pommerol

Typologie : Tissu composite et de maisons bourgeoises-villas pavillonnaire

Valeur : Urbaine et paysagère, mémorielle



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

Cet ensemble, aux qualités paysagères prégnantes, contraste avec les voies de faubourg denses qui constituent le centre-ville et assure une transition entre le tissu urbain du centre et les espaces moins denses qui s'étendent à l'est. Il s'organise de part et d'autre de voies rectilignes, implantées au sein d'une trame quadrillée horizontale/verticale et en partie autour du site du Cuprofil qui est implanté à Saint-Fons depuis la fin du XIXe siècle, pleine période d'expansion industrielle pour la ville.

Ce Périmètre d'Intérêt Patrimonial contient des Éléments Bâti Patrimoniaux, repérés au PLU-H.

CARACTERISTIQUES :

Cet ensemble se compose d'un tissu résidentiel aéré, qui représente une oasis urbaine à proximité du centre-ville, avec un fort rapport au végétal.

L'équilibre entre bâti et végétal est l'une des caractéristiques principales de cet ensemble, favorisé par un bâti de petites dimensions et une discontinuité bâtie qui confèrent à l'ensemble une échelle humaine et permet des percées visuelles sur des cœurs d'îlots peu denses et paysagés. Le tissu possède une certaine densité, avec des bâtiments parfois implantés en semi-continuité, comme dans le sud de l'ensemble qui possède un caractère plus urbain.

La séquence présente une alternance de deux typologies de bâti et deux systèmes d'implantation, créant ainsi un épannelage varié :

- Des maisons de ville qui s'élèvent généralement sur deux niveaux, le plus souvent implantées en front de rue, au sein de parcelles étroites en lanière marquées par des arrières paysagés, ou des parcelles de petites dimensions. Ici, l'ensemble présente une alternance de murs gouttereaux et de portails à vantaux, ce qui permet d'assurer une continuité bâtie sur rue.

- Des pavillons d'un à deux niveaux, généralement implantés en léger retrait de voie, au sein de parcelles étroites en lanière avec des arrières paysagés, ou des parcelles de petites dimensions. Cela permet l'aménagement de petits frontages privés végétalisés en front de rue, ce qui constitue des espaces d'aération et de respiration. Dans ce cas, des perceptions de continuité bâties sur rue sont assurées par des murs de clôtures et des murs bahuts surmontés de grilles ajourées, alternant avec des portails le plus souvent ajourés et en ferronnerie.

La qualité paysagère de l'ensemble est remarquable. La végétation, composée d'arbres présents dans les espaces privés et de frontages végétalisés débordant des clôtures est très perceptible depuis l'espace public.



Caractéristiques à retenir

L'architecture est simple et soignée, marquée de peu d'éléments de décor ou de modénature, hormis des appuis de baies en saillie, des garde-corps ajourés de baies en ferronnerie, des auvents en tuiles et des marquises en ferronnerie qui ajoutent à la cohérence d'ensemble. Ce sont ici l'échelle bâtie, l'aération du tissu et la présence végétale qui confèrent à la séquence une ambiance qualitative.

Séquence 1 :

La rue Madier de Montjau se compose d'éléments repères qui ponctuent le linéaire : la villa aux n°24-26 ; le groupe scolaire Simone de Beauvoir constitue un objet spécifique dans le paysage, avec son architecture épurée constituée de formes simples et de matériaux bruts (béton, acier Corten pour certains éléments de composition verticaux) ; en face au n°9, une villa se démarque par sa morphologie, son architecture, et la présence d'un cèdre remarquable dans le paysage

Séquence 2 :

La rue Edouard Marie Vaillant est largement occupée par des maisons d'origine ouvrières, simples et modestes, en lien avec le site industriel « Cuprofil », présent à l'ouest de la rue, qui témoigne de l'histoire industrielle de la commune.

Séquence 3 :

La rue Louis Blanc est marquée par une forte discontinuité bâtie, qui rythme le linéaire de la voie en façade est. L'alternance régulière entre plein et vide est bien marquée, et dessine un paysage de cours, parfois végétalisé, l'ensemble de la rive étant cohérent par le système de clôture qui assure la continuité.

Séquence 4 :

La rue Antoine Pommerol est ponctuée d'opérations récentes hautes qui opèrent une rupture d'ambiance et d'échelle mais conserve une rive ouest fortement occupée par des maisons d'échelle humaine et donnant à apercevoir la végétation des jardins. Le sud-est de la rue est marqué par un bâtiment d'activité, établi sur le site depuis 1962, et caché par un alignement de platanes, qui marque le paysage urbain et participe à la qualité paysagère de la rue.

Prescriptions

- **Prendre en compte l'identité et la cohérence du secteur en s'appuyant sur les caractéristiques décrites auparavant :**

- En cas de réhabilitation :

Les éléments de modénature et d'ornementation à caractère patrimonial sont à préserver et à mettre en valeur.

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de la construction.

La composition et les proportions des façades doivent être conservées et harmonieuses.

Les nouveaux percements respectent la composition simple des façades existantes. Ils se matérialisent de préférence par des ouvertures plus hautes que larges.

L'intervention sur une façade est traitée de façon homogène sur l'ensemble du bâtiment (menuiserie, garde-corps, occultations...).

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiment (exemples : jalousies, persiennes, volets bois, volets métalliques...) et les éléments architecturaux qui les accompagnent (exemples : lambrequins, garde-corps ouvragés...). Les volets roulants sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs d'occultation traditionnels peut être envisagée.

Le recours à l'isolation thermique par l'extérieur, les dispositifs de production d'énergie ou autres éléments techniques sont admis sous condition d'un projet qualitatif respectant les caractéristiques architecturales et patrimoniales du bâtiment et de l'ensemble.

- En cas de constructions neuves :

L'opération de construction neuve respecte le paysage urbain à travers la prise en compte des principales caractéristiques décrites, tout en permettant une écriture contemporaine valorisant le caractère patrimonial de l'ensemble.

Sur les volumes principaux, seules les toitures à deux pans sont admises. Sur les volumes annexes, d'autres types de toiture sont admis. Toutefois, une attention particulière est portée à la typologie mise en œuvre et aux matériaux employés afin de trouver une cohérence avec le tissu

environnant.

Le rythme des façades des constructions s'appuie ou réinterprète la trame du parcellaire historique, caractéristique très prégnante dans le paysage urbain, à travers un travail de modénature ou de volumétrie générale du bâti.

- **Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble**

Les extensions prennent en compte les caractéristiques patrimoniales de l'ensemble et l'architecture de la construction concernée. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain.

Par leurs implantations et volumétries, elles garantissent la lecture du volume initial de la construction à valeur patrimoniale.

Les surélévations font l'objet d'une attention d'insertion, notamment en termes d'impact paysager.

- **Préserver la qualité paysagère :**

Mettre en valeur les caractéristiques végétales, notamment en préservant autant que possible, les cœurs d'îlots végétalisés.

Le système de clôture des propriétés est préservé selon les caractéristiques d'origine afin de maintenir l'ambiance paysagère de la rue.

Le doublage par une haie basse d'essences diverses est encouragé.

Les murs anciens de qualité (en pierre, galets ou pisé) et les clôtures anciennes à caractère patrimonial (en béton moulé à décor, en ferronnerie) sont conservées. Tout nouveau mur ou nouvelle clôture participe à la cohérence de l'ensemble.

